

Sainte Radegonde

Radegonde, fille d'un roi de Thuringe, fut prise par Clotaire, roi des Francs, dans une guerre entre la Thuringe et la France. Clotaire traita la jeune captive avec beaucoup d'égards, la fit instruire dans la religion chrétienne et lui fit conférer le saint Baptême.

Elle eût voulu consacrer à Dieu sa virginité ; mais elle dut épouser le roi qui avait massacré sa famille vaincue. Radegonde profita des richesses du trône pour orner les églises, assister les pauvres. Six années passées sur le trône n'avaient point fait renoncer Radegonde à l'espérance de la vie du cloître. L'assassinat de son frère par le roi son époux lui fournit une occasion favorable ; Clotaire, fatigué de ses larmes, lui permit de partir.

Elle se rendit d'abord à Noyon, et, comme l'évêque hésitait à recevoir ses vœux, elle se coupa les cheveux elle-même, revêtit la bure des religieuses, déposa ses ornements royaux sur l'autel, et fut consacrée au Seigneur. De là, Radegonde se rendit aux environs de Poitiers et se livra à tous les exercices d'une vie austère ; elle ne vivait que de pain de seigle et d'orge, d'herbes et de légumes, et ne buvait pas de vin.

Son vêtement était un cilice, son lit de la cendre ; elle servait les pauvres de ses mains, pensait elle-même les malades atteints de la gale et de la teigne, lavait les plaies des lépreux et souvent délivrait les malheureux de leurs infirmités par des miracles. Un cierge reçu d'elle et allumé près d'un malade suffisait à le guérir ; en passant par ses mains, les fruits et les aliments prenaient une vertu dont l'effet merveilleux ne tardait pas à se faire sentir.

Elle mourut en 587, à l'âge de 68 ans. Elle fut une des Saintes les plus populaires de la France.

Fête des reliquaires

La tradition nous apprend qu'Alphonse de Poitiers, frère de Saint-Louis et Comte de Poitiers et de Toulouse aurait donné à l'église de Colomiers des reliques de sainte-Radegonde. La procession des reliquaires le dimanche suivant la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix (14 septembre), remonte à l'année 1837.

L'année d'avant, un procès d'authentification des reliques de Sainte-Radegonde, Saint-Fauste et Saint-Candide avait été fait à la demande expresse des paroissiens. En 1965,« ...les exigences de notre temps interdisent de telles manifestations...